

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)AO 001 /DAP/2021
MISE SUR PIED DES CONTRAT-CADRE DE FOURNITURES DE MATERIELS AVEC LES
DISTRIBUTEURS/FABRICANTS DE MATERIELS DANS LA PERSPECTIVE DE LA
CREATION D'UNITES LOCALES DE PRODUCTION.

La société ENEO CAMEROON S.A., afin de contribuer davantage à l'industrialisation du pays, d'optimiser sa chaîne d'approvisionnement et de pallier ainsi la rupture de stock de certains matériels électriques critiques, entend encourager les investisseurs et distributeurs à la création d'unités locales de production de certains matériels électriques, à travers la conclusion des contrat-cadre.

Dans ce contexte la Société ENEO CAMEROON S.A. lance un appel d'offres avec phase de présélection, conformément aux procédures d'achat en vigueur à ENEO, afin de qualifier une ou plusieurs entreprises / groupement d'entreprises capable d'installer des usines et de procéder à la production locale de matériels électrique en vue de l'élaboration des contrat-cadre pour l'achat desdits matériels.

A cet effet, vous voudrez bien trouver ci-joint le dossier d'appel à manifestation d'intérêt composé des documents suivants :

- a. Appel à manifestation d'intérêt.
- b. Formulaire d'intention de soumissionner

1- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

L'objet du présent AMI a pour but de présélectionner un ou plusieurs groupements de distributeurs locaux et/ou fabricants étrangers, capable de construire, d'exploiter des unités locales de production de matériels électriques répondant aux spécifications techniques et normes d'ENEO CAMEROUN.

Les matériels électriques concernés dans le cadre du présent avis de manifestation d'intérêt sont :

Lot 1 : Câbles électriques ;

Lot 2 : Transformateurs ;

Lot 3 : Disjoncteurs ;

Lot 4 : Cellules électriques ;

Lot 5 : IACM ;

Lot 6 : Herses et Nappes routes ;

Lot 7 : Accessoires divers : Raccord PI à vis auto-cassante, Raccord de perforation réseau, Manchons Coupe Circuits (CCFFBD), Distributeurs d'étages

Le projet de construction de l'usine et son exploitation sera financé exclusivement par le ou les groupements retenus.

2- INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires sont informés de ce que :

- Les groupements d'entreprises peuvent être constitués d'un distributeur ou investisseur local et d'un fabricant ou partenaire technique internationalement reconnu.
- Les soumissionnaires peuvent concourir pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, les offres devront être séparées.
- Les matériels devraient être compatibles aux normes et caractéristiques ou agréés au réseau électrique ENEO Cameroon.
- Les soumissionnaires intéressés au présent AMI sont tenus de :
 1. **Remplir, signer et retourner le formulaire d'intention de soumissionner joint au présent appel à manifestation d'intérêt.**
 2. **Présenter un accord de consortium ou de groupement dans le cas où le soumissionnaire agit en groupement ou consortium.** L'accord devra désigner l'entreprise habilitée à les représenter et à engager le consortium/groupement pendant et au terme du processus de sélection, la composition du groupement ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable d'ENEO.

3- CRITERES DE PRE QUALIFICATION

Les soumissionnaires ayant répondu aux critères exigés à l'article 2 (instructions aux soumissionnaires) du présent Appel à Manifestations d'intérêt seront désignés pré qualifiés.

Les soumissionnaires ainsi pré qualifiés seront invités à participer à l'Appel d'Offre.

Les candidatures des soumissionnaires participant en consortium ou groupement et n'ayant pas présentées un accord de groupement seront rejetées.

Les candidatures des distributeurs et /ou investisseurs ne présentant pas de partenaire technique seront rejetés.

4- SYNTHÈSE DES CRITERES DE QUALIFICATION D'APPEL D'OFFRE

Les candidats qualifiés à l'issue de cet appel d'offres signeront un contrat-cadre de 5 ans pour la fourniture du matériel électrique avec ENEO.

La synthèse des conditions ci-dessous sera exigible durant cet Appel d'Offres.

- a) Avoir une bonne expérience dans la fabrication du matériel électrique sollicité et une bonne connaissance du secteur électrique Africain et Camerounais en particulier.
- b) Être Certifié qualité, normes ISO et/ou équivalent.
- c) Avoir une bonne capacité financière (niveau des fonds propres, chiffre d'affaire, expérience en matière de financement sans recours ou à recours limité).
- d) La compatibilité du matériel fabriqué aux caractéristiques requis/exigés par ENEO.
- e) La cohérence du planning et de la mise en œuvre du projet à partir de la signature de la convention jusqu'à la réalisation de la première production.
- f) Les documents de garantie technique.
- g) La stratégie de service après-vente.
- h) La stratégie ou méthodologie globale de mise en œuvre du projet.

5- Transmission de la réponse à l'AMI

Les soumissionnaires intéressés par le présent AMI doivent retourner la documentation exigée à **l'article 2** (Instructions aux soumissionnaires) par Courriel à l'adresse AOS.DAP2@eneo.cm, **au plus tard le 23 Mai 2021** avec pour objet :

Objet: AO 001 /DAP/2021 – *Production locale de Matériel électrique*

- Les soumissions envoyés à travers un lien de transfert ou déposer sur le cloud aux fins d'être télécharger **ne se seront pas considérés**.
- Toute intention reçue après la date et l'heure indiquées est susceptible d'être rejetée.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que son offre soit reçue par ENEO CAMEROON S.A. aux dates et heures dues.

6- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toutes les questions concernant cet appel AMI doivent être adressées par courrier électronique uniquement à l'adresse suivante : AOS.DAP2@eneo.cm.

Tout contact pris directement avec d'autres employés ou membres du conseil d'administration d'ENEO CAMEROON S.A. concernant cet appel d'offre est une violation des critères de réponse à cet appel d'offres et peut être cause d'élimination d'un soumissionnaire.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute modification ultérieure au présent appel à manifestation d'intérêt ou de ne pas donner suite.

7- ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OU D'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET

- i) Eneo Cameroon SA peut, jusqu'à la signature du contrat, soit annuler l'appel d'offres, soit annuler la procédure de mise en place du contrat sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.
- ii) L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :
 - Lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre ne mérite d'être retenue sur le plan technique et/ou financier ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponses ;
 - Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
 - Lorsque des circonstances exceptionnelles ou la force majeure rendent impossible l'exécution normale du contrat ;
 - Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
 - Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.
- iii) En cas d'annulation, tous les soumissionnaires sont avertis par écrit, dans les meilleurs délais, des motifs de l'annulation.

- iv) Après l'annulation de la procédure, Eneo Cameroon SA peut décider :
- De lancer un nouvel AMI/ ou appel d'offres direct ;
 - De ne conclure aucun contrat ;
 - D'entamer une procédure de négociation avec le ou les soumissionnaires ayant participé à la procédure, pour autant que les conditions initiales du contrat ne soient pas substantiellement modifiées.

8- REGLES DE BONNE GOUVERNANCE APPLICABLE A CET APPEL D'OFFRE.

i) Utilisation et divulgation d'informations.

Eneo Cameroon se réserve le droit d'utiliser l'information présentée en réponse à cet AO de quelque manière qu'il jugera appropriée pour évaluer la conformité des services proposés. Des informations présentées par le soumissionnaire et considérées comme confidentielles doivent être clairement précisées. Dans le cas où la confidentialité ne peut être levée, le soumissionnaire sera notifié par écrit et sera autorisé à retirer son offre.

Les informations contenues dans cet appel d'offre sont confidentielles et demeurent la propriété d'Eneo Cameroon. Les soumissionnaires doivent accepter et respecter cette clause non négociable, et pourront utiliser ces informations qu'uniquement dans le cadre de leur réponse.

ii) Utilisation du label d'Eneo Cameroon

Dans le cadre de cet appel d'offres le soumissionnaire ne doit utiliser le label de Eneo dans aucune publication ou relations publiques sans le consentement écrit préalable de Eneo. Eneo se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'examiner et d'approuver tous les communiqués et peut refuser son consentement.